

Le Maire

Arcachon, le 21 novembre 2016

Chère Madame, Cher Monsieur,

D'ici cette fin d'année, les Conseils de quartier seront renouvelés lors des Assemblées Plénières qui se dérouleront dans quelques jours.


Ces Conseils de quartier, vecteurs essentiels de démocratie locale, sont synonymes pour chacun, d'échanges, de forces de propositions et d'écoute afin que la Ville évolue dans le dialogue et la concertation avec ses administrés.

Vous souhaitez vous investir et vous impliquer dans la vie locale ? Je vous propose de devenir membre de votre Conseil de quartier en vous inscrivant en tant que volontaire. Vous pourrez ainsi étudier, discuter des projets en lien direct avec votre quartier (aménagement, dynamisme et embellissement), et participer à son animation.

Toutes les modalités d'inscription vous sont précisées dans la fiche ci-jointe.

Comptant sur votre participation,

Je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à mon fidèle dévouement.



Yves Foulon
Maire d'Arcachon

Député de la Gironde

Conseils de quartier

À vous de participer !

Novembre 2016

Le rôle d'un Conseil de quartier

Les Conseils de quartier ont été créés à Arcachon en 2002. Ils se déroulent sous la forme de réunions publiques. Ils ont un rôle consultatif et vous pouvez donc y faire état de vos suggestions ou de propositions relatives à la vie de votre quartier ou de la Ville dans son ensemble. Ils sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre de décisions municipales susceptibles d'intéresser la vie de votre quartier. Ils sont également un lieu d'échange et d'information entre les élus et les citoyens.

Pour y participer, il suffit de résider dans le quartier en question.

Un Conseil dans chaque quartier

Notez la date et le lieu de la prochaine réunion publique du Conseil de votre quartier.

Vous pourrez y rencontrer Monsieur le Maire, les élus et les agents de la ville concernés.

••••	Les Abatilles/Pereire	Mercredi 30 novembre	à 18h	Tir au Vol
••••	L'Aiguillon/Saint-Ferdinand	Jeudi 1 ^{er} décembre	à 18h30	École des Mouettes
••••	Ville d'Hiver	Lundi 5 décembre	à 18h	Maison des Jeunes
••••	Centre-Ville/La Chapelle	Mercredi 7 décembre	à 18h30	Palais des Congrès
••••	Le Moulleau	Jeudi 8 décembre	à 18h	Maison de quartier du Moulleau

Devenez membre du Conseil de votre quartier

Si vous souhaitez vous impliquer dans la vie de votre quartier et faire partie de votre Conseil, retournez-nous le coupon-réponse ci-dessous, en y joignant un justificatif de domicile accompagné de la photocopie de votre pièce d'identité. Les membres du Conseil sont désignés pour une durée de deux ans.

Le Conseil assiste le Président désigné par le Maire, prépare les réunions, établit l'ordre du jour, assure la diffusion des informations et participe à la vie du quartier. Il est composé de 14 membres maximum : 1 président, 1 élu municipal, 2 membres d'associations locales d'au moins 50 adhérents ainsi que 10 habitants de plus de 16 ans ayant fait acte de candidature (en renvoyant le coupon ci-dessous) au delà de 10 volontaires un tirage au sort sera réalisé.



Conseil de quartier

Je, soussigné(e) :

Nom..... Prénom..... Date de naissance.....

Adresse complète.....

Tél..... Mail.....

Souhaite devenir membre du Conseil de quartier de :

Date et signature